



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 7 Réunion du Mardi 19 septembre 2023

Responsable : M. Tony CIZEAU

Présents : M. Bernard TESTEAUX – M. Pascal LOISILLON

Excusée : Mme Camille LE TOHIC

☆☆☆☆☆☆☆☆

Début de la réunion : 17 h 30

1- Adoption Procès-verbal

Le procès-verbal N° 6 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2- Forfait

Match Coupe de Loir-et-Cher Seniors

N°26896419 du match – Oisly AS 1 – Vouzon SC 1 du 17.09.2023

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la correspondance du club de **Vouzon SC** envoyée au District le 13.09.2022 à 16 h 32 déclarant le forfait de son équipe (Dans les délais),

Par ces motifs :

Donne match perdu par forfait à l'équipe de **Vouzon SC 1** (0 – 3) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de **Oisly AS 1** (3 – 0) en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

L'équipe de **OISLY AS 1** est qualifiée pour le 2^{ème} tour de la Coupe de Loir-et-Cher Seniors.

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 05.06.2023,

Inflige une amende de 50.00 € au club de **Vouzon SC** conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

3- Composition des Poules Jeunes D2 – D3 2023/2024

Ci-dessous la composition des poules Jeunes D2 de :

➤ **U18 D2**

- Concernant le championnat U18 D2 :

La Commission a pris en considération l'information suivante :

- ✓ le retrait de l'équipe de **Beauce FC 1**

Correspondance adressée au District le 14.09.2023 à 18 h 42

La Commission enregistre le désengagement de l'équipe de **Beauce FC 1** du championnat U18 D2 et remplace l'équipe par **Exempt**.

La Commission tient à préciser que malheureusement ce championnat sera impacté en conséquence.

U18 D2 – POULE A	
1	ASSMC 1
2	EXEMPT
3	HERBAULT JF 1
4	MER US 1
5	NTVA 1
6	VILLE/CLERCS LP 1

U18 D2 – POULE B	
1	CHER SOLOGNE FOOTBALL 1
2	CLUB AMITIE DHUIZON 1
3	FOOT SUD 41 1
4	PRUNIERUS US 1
5	LA CHAUSSEE ASJ 1
6	ST LAURENT/LA FERTE CA 1

4- Engagements des Coupes Départementales Seniors 2023/2024

A- Coupe des Châteaux : 44 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements de la Coupe des Châteaux Seniors « Dispositions particulières – Titre 4 », la Commission :

- engage les équipes de Epuisay US 1, Haut Vendômois FC 2, Maves C. 1, Villerbon FC 1, St Amand AV 3, Chouzy/Onzain AS 3, Mur AS 1, Bourré SC 1, Gy AS 2, Chaumont/Tharonne US 2, VNC Foot 2, TPS FC 1, CMSR 2 et St Aignan/Noyers US 2.
- désengage l'équipe de Fossé/Marolles EF 2.

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Blois AFC 3	Epuisay US 1
Blois Turque ASC 1	Foot Sud 41 3
Bourré SC 1	Fossé/Marolles EF 1
Chambord AC 2	Gy AS 2
Chaumont/Tharonne US 2	Haut Vendomois FC 2
Cheverny ESCC 2	Herbault JF 2
Chitenay/Cellettes US 3	Le Gault FC 1
Chouzy/Onzain AS 3	Marcilly FC 1
Club Amitié Dhuizon 1	Maves C. 1
CMSR 2	Muides/St Dye US 2
Mur AS 1	Suèvres AS 1
Orchaise ASL 3	Theillay US 1
Petite Beauce US 3	Théséenne AJS 2
Romo Fr Turque 3	TPS FC 1
Savigny AG 2	USRPM 2
Selles FCP 3	Vendome US 3
St Aignan/Noyers US 2	Villebarou ES 3
St Amand AV 3	Villefranche ES 2
St Gervais AS 2	Villerbon FC 1
St Ouen AL 2	Villiers FC 2
Cormeray JS 2	Mont/Bracieux AJS 2
Couffy/Chât./Seigy AS 1	VNC Foot 2

La Commission procède à l'établissement des poules de la Coupe des Châteaux (Cf. Annexe).

5- Engagements des Coupes Départementales Jeunes 2023/2024

A- Coupe U18 : 29 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements de la Coupe U18 « Dispositions particulières – Titre 5 », la Commission :

- engage les équipes de Ent. Haut Perche 1, Ent. Herbault 1, Ent. Gervais 1, Mer US 1, Montrichard CA 1 et St Laurent/La Ferté CA 1.
- désengage l'équipe de Cléry AS 1.

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Beauce FC 1	Ent. St Gervais 1
Blois AFC 1	Foot Sud 41 1
Blois ASCP 1	La Chaussée ASJ 1
Blois Foot 41 1	Mer US 1
Chailles/Candé AS 1	Montrichard CA 1
Cher Sologne Football 1	NTVA 1
Chitenay/Cellettes US 1	Petite Beauce US 1
Chouzy/Onzain AS 1	Pruniers US 1
Club Amitié Dhuizon 1	Romorantin SO 1
Cœur de Sologne 1	St Amand AV 1
Ent. Haut Perche 1	St Laurent/La Ferté CA 1
Ent. Herbault 1	Villebarou ES 1
Ent. Jeunes Nord 41 1	Vendome US 1
Ent. Ouest Sologne 41 1	Vineuil SP 1
Ent. Sologne Rivières 1	

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe U18, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le 25 septembre 2023.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

B- Coupe U15 : 29 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements de la Coupe U15 « Dispositions particulières – Titre 6 », la Commission :

- engage les équipes de Ent. 3 Provinces 1, Ent. St Laurent/La Ferté 1, Ent. Haut Perche 1, Ent. Jeunes Nord 41 1, Mer US 1 et Montrichard CA 1.

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Beauce FC 1	Ent. Jeunes Nord 41 1
Blois AFC 1	Ent. Mont/Bracieux 1
Blois ASCP 1	Ent. Orchaise 1
Blois Foot 41 1	Ent. Ouest Sologne 41 1
Chailles/Candé AS 1	Ent. Romorantin 1
Cher Sologne Football 1	Ent. Sologne Rivières 1
Cœur de Sologne 1	Ent. St Martin 1
Chitenay/Cellettes US 1	Ent. Villebarou 1
Ent. 3 Provinces 1	Foot Sud 41 1
Ent. St Laurent/La Ferté 1	La Chaussée ASJ 1
Ent. Chouzy/Onzain 1	Mer US 1
Ent. Haut Perche 1	Montrichard CA 1

NTVA 1
Petite Beauce US 1
Pruniers US 1

St Amand AV 1
Vineuil SP 1
Vendôme US 1

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe U15, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le 25 septembre 2023.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

6- Composition des Poules Foot Féminin - 2023/2024

➤ **Seniors à 8 – 11 équipes :**

Seniors F à 8 – Poule Unique	
1	CHER SOLOGNE FOOTBALL 1
2	CMSR 1
3	HAUT VENDOMOIS FC 1
4	MONTRICHARD CA 1
5	NAVEIL JS 1
6	PRUNIERUS US 1
7	ST GEORGES US 1
8	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
9	ST MARTIN US 1
10	VILLEFRANCHE ES 1
11	VINEUIL SP 1
12	EXEMPT

➤ **U15F – 6 équipes :**

• Concernant le championnat U15 F :

La Commission a pris en considération l'information suivante :

- ✓ le retrait de l'équipe de **Cher Sologne Football 1**

Correspondance adressée au District le 13.09.2023 à 22 h 35

U15F – Poule Unique	
1	BEAUCE FC 1
2	CHOUZY/ONZAIN AS 1
3	ROMORANTIN SO 1
4	ST GEORGES US 1
5	VENDOME US 1
6	VINEUIL SP 1

➤ **U13F – 10 équipes :**

• Concernant le championnat U13 F :

La Commission a pris en considération l'information suivante :

- ✓ l'engagement de l'équipe de **Suèvres AS 1**

Correspondance adressée au District le 15.09.2023 à 15 h 39

La Commission établit les poules comme suit :

U13 F – POULE A	
1	BEAUCE FC 1
2	BLOIS FOOT 41 1
3	CHAILLES/CANDE AS 1
4	SUEVRES AS 1
5	VENDOME US 1
6	EXEMPT

U13 F – POULE B	
1	CHAILLES/CANDE AS 2
2	CHER SOLOGNE FOOTBALL 1
3	CHITENAY/CELLETES US 1
4	ROMORANTIN SO 1
5	VINEUIL SP 1
6	EXEMPT

La Commission publie en annexe les calendriers généraux du foot féminin.

Les calendriers seront publiés prochainement (sous réserve de nouveaux engagements).

7- Engagements des Coupes Départementales Féminines 2023/2024

A- Coupe Seniors Féminines à 11 : 7 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements des Coupes départementales catégorie Féminines « Dispositions particulières relative à la coupe du Loir-et-Cher féminine à 11 – Titre II »,

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Blois Foot 41 1
Chitenay/Cellettes US 1
Chailles/Candé AS 1
Mer US 1
Montrichard CA 1
St Amand AV 1
Suèvres AS 1

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe de Loir-et-Cher Féminines à 11, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le 9 octobre 2023.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

B- Coupe Seniors Féminines à 8 : 11 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements des Coupes départementales catégorie Féminines « Dispositions particulières relative à la coupe départementale féminine seniors à 8 – Titre III »,

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Cher Sologne Football 1
Haut Vendômois FC 1
CMSR 1
Montrichard CA 2
Naveil JS 1
Pruniers US 1
St Georges US 1
St Laurent/La Ferté 1
St Martin US 1
Villefranche ES 1
Vineuil SP 1

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe Seniors Féminines à 8, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le 9 octobre 2023.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

C- Coupe U18 Féminines : 5 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements des Coupes départementales catégorie Féminines « Dispositions particulières relative à la coupe du Loir-et-Cher U18 féminines à 8 – Titre IV »,

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Blois Foot 41 1
Cher Sologne Football 1
Romorantin SO 1
Vendome US 1
Villebarou ES 1

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe U18F, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le 9 octobre 2023.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

D- Coupe U15 Féminines à 8 : 6 équipes

En vertu de l'article 1 des Règlements des Coupes départementales catégorie Féminines « Dispositions particulières relative à la coupe du Loir-et-Cher U15 féminine – Titre V »,

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

Beauce FC 1
Vineuil SP 1
Chouzy/Onzain AS 1
Romorantin SO 1
St Georges US 1
Vendôme US 1

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe U15F, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le 9 octobre 2023.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

8- Désengagements

La Commission :

Considérant les désengagements hors délais suivants :

- **Beauce FC 1** en Championnat U18 Départemental 2
Correspondance adressée au District le 14.09.2023 à 18 h 42
- **Cher Sologne Football 1** en Championnat U15 F
Correspondance adressée au District le 13.09.2023 à 22 h 35

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 05.06.2023,

- Inflige une amende de 71.00 € correspondant au droit d'engagement en Championnat U18 au club de **Beauce FC**.
- Inflige une amende de 38.00 € correspondant au droit d'engagement en Championnat U15 F au club de **Cher Sologne Football**.

9- Demande de modification de matchs

Annexe 1 du PV – Tableau des matchs reportés au 19.09.2023

Match Championnat U18 D2

N°27161467 du match – Herbault JF 1 – Mer US 2 du 23.09.2023

Considérant l'engagement de l'équipe de Mer US en Coupe du Centre U18, la Commission refuse le report demandé et reporte la rencontre à une date ultérieure.

10- Correspondances

Mail du 13.9.2023 du club Cher Sologne Football : Désengagement U15F

La Commission a traité la demande aux points 6 et 8 du présent PV.

Mail du 15.09.2023 du club de la Ville/Clercs LP : Engagement Coupe de Loir-et-Cher U18G

La Commission a enregistré l'engagement de l'équipe en Coupe U18 conformément aux Règlements.

Mail du 15.09.2023 du club Suèvres AS : Engagement U13F

La Commission a traité la demande au point 6 de présent PV.

Mail du 15.09.2023 du club St Georges US : Seniors Féminines

La Commission enregistre le désidérata en championnat Seniors Féminines.

Mail du 19.09.2023 d'une personne du club de St Laurent la Ferté CA : U13F

La Commission ne peut pas traiter la demande car elle n'est pas envoyée par l'adresse mail officielle du club.

11- Dates de reprises des compétitions

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe des dates de reprise des championnats suivants :

Seniors (D4) : **dimanche 24 septembre 2023**

Seniors F à 8 : **dimanche 1^{er} octobre 2023**

U18 D1 : **16 septembre 2023**

U18 D2 : **23 septembre 2023**

U17 D1 : **16 septembre 2023**

U15 D1 : **16 septembre 2023**

U15 D2 – D3 : **23 septembre 2023**

U15 F à 8 : **30 septembre 2023**

U13 D1 – D2 – D3 : **23 septembre 2023**

U13 F : **30 septembre 2023**

U12 D1 : **23 septembre 2023**

Fin de la réunion : 20 h 08

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable :
Tony CIZEAU

Publié le 20 septembre 2023